Envoyé en préfecture le 22/07/2025
Reçu en préfecture le 22/07/2025
Publié le
ID : 058-225800010-20250707-D_2025_561-AR

NIÈVRE
le département

ARRÊTÉ fixant la composition des membres de la Commission Consultative Paritaire Départementale concernant les assistants maternels et les assistants familiaux

N° 2025-561

Le Président du Conseil départemental de la Nièvre

Vu les articles L 421- 6 et R 421- 30 et suivants du Code de l'action sociale et des familles.

Vu la loi n° 2005-706 du 27 juin 2005 relative aux assistants maternels et aux assistants familiaux.

Vu le décret n° 2006-1153 du 14 septembre 2006, relatif à l'agrément des assistants maternels et des assistants familiaux et modifiant le code de l'Action Sociale et des Familles (partie réglementaire).

Vu l'arrêté n° 2025-158 du Président du Conseil départemental du 04 mars 2025 relatif à l'élection des représentants des assistants maternels et assistants familiaux à la Commission Consultative Paritaire Départementale du 30 juin 2025.

Vu l'arrêté n° 2025-425 du Président du Conseil départemental du 12 juin 2025 fixant la composition de la commission électorale relative à l'élection des représentants des assistants maternels et assistants familiaux à la Commission Consultative Paritaire Départementale du 30 juin 2025.

Vu les résultats du vote du 30 juin 2025 relatif à l'élection des représentants des assistants maternels et des assistants familiaux à la Commission Consultative Paritaire Départementale.

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services

ARRÊTÉ

Article 1er :

La Commission Consultative Paritaire Départementale prévue par l'article L 421-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles est composée comme suit :

Envoyé en préfecture le 22/07/2025
Reçu en préfecture le 22/07/2025
Publié le
ID : 058-225800010-20250707-D_2025_561-AR

NIÈVRE le département

Membres représentants le Département de la Nièvre :

- **Monsieur le Président du Conseil départemental ou Madame Michèle DARDANT,** Vice-Présidente ou à défaut un autre élu de l'Assemblée départementale.

- **Titulaire : Madame Justine GUYOT**, Conseillère départementale.
  Suppléant : Monsieur David VERRON, Conseiller départemental.

- **Titulaire : Madame Florence BONNEAU**, Directrice de la Parentalité et de l'Enfance.
  Suppléante : Madame Edith NGEUMOUNGNE TAKALA, médecin PMI.

- **Titulaire : Madame Sylvie RAMEAU-BOCQUET**, Chef du service Offre d'Accueil.
  Suppléante : Madame le Docteur Isabelle DEMARE-JALLET, médecin PMI.

Membres représentants les assistants maternels et assistants familiaux :

Liste indépendante assistants familiaux et assistants maternels de la Nièvre

- **Titulaire : Madame LAURENT Patricia.**
  Suppléant : Monsieur GUILLAUME Eric.

- **Titulaire : Madame BENMANSOUR Fatiha.**
  Suppléante : Madame BROLL-WOODS Corinne.

- **Titulaire : Madame HABERT Aurore.**
  Suppléante : Madame DOS REIS RODRIGUES ALVES Anabela.

Liste CGT CD 58

- **Titulaire : Madame FERREIRA Karine.**
  Suppléante : Madame VIVET Géraldine.

Article 2 :

Conformément aux dispositions de l'article 17-3 de l'arrêté n° 2025-158 du Président du Conseil départemental du 04 mars 2025 relatif à l'élection des représentants des assistants maternels et assistants familiaux à la Commission Consultative Paritaire Départementale du 30 juin 2025, le mandat des membres élus à l'issue du scrutin du 30 juin 2025 débutera à compter du 28 septembre 2025 pour une durée de 6 années.

Envoyé en préfecture le 22/07/2025
Reçu en préfecture le 22/07/2025
Publié le
ID : 058-225800010-20250707-D_2025_561-AR

Article 3 :

Exécution de la décision

Le Président du Conseil départemental de la Nièvre, Le Directeur Général Adjoint des Solidarités, de la Culture et du Sport, la Directrice de la Parentalité et de l'Enfance sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Nevers, le 07 JUIL 2025

Fabien BAZIN

Président du Conseil départemental de la Nièvre

Transmission pour contrôle de légalité :

DIFFUSION :

- Direction de la Parentalité et de l'Enfance
- Préfecture de la Nièvre
- Archives Départementales